

Compte Rendu Comité Exécutif n° 493

Mardi 16 décembre 2025

En distanciel

Membres du COMEX présents : Pascal BONNETAIN (Président), Maryse VISEUR (Secrétaire général), Anne-Lise BARDET, Marie LANFRANCHI, Clémence LAROCHE, Agnès LEGROUX, Jean-Luc RIGAUT (Vice-présidents), Pauline FRESLON et Mathurin MADORE (Représentants des athlètes) et Julien ISSOULIE (DTN).

Membres Invités : Agnès BERTHET (DTN adjointe), Georges LE PALLEC (Président du Conseil d'administration) et Alexandra VIGOUREUX (DAG).

Membres Excusés : Patrick LEFOULON (Trésorier), Bâbak AMIR-TAHMASSEB, Germinal PEIRO (Vice-présidents).

Liste de diffusion : Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Président(e)s des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Équipe Technique Nationale, Président(e)s et membres des Commissions Nationales, CTS

Début à 18h15

SUIVI	
1. Suivi des décisions Comex	Le Président ouvre la réunion.
2. Agenda -	<p>Les prochaines réunions du Comité exécutif sont prévues les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeudi 15 janvier 2026 - 18h30 à 20h00 - Mercredi 11 février 2026 – 18h30 à 20h00 - Mardi 24 février 2026 – 18h30 à 20h00 - Mercredi 25 mars 2026 – 18h30 à 20h00 - Jeudi 09 avril 2026 – 18h30 à 20h00 <p>Les prochaines réunions du Conseil d'administration sont prévues les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Samedi 10 janvier 2026 – 10h00 à 12h00 - Vendredi 13 mars 2026 – 20h00 à 22h00
3. Dossiers d'adhésion : Demande affiliation – Association « Canoë Kayak Aventure Pays Voironnais »	<p>« Canoë Kayak Aventure Pays Voironnais » est une association loi 1901 fondée le 2 octobre 2025. La structure est située à Voiron dans le département de l'Isère (38). Le président de cette structure est Monsieur Vincent GATTAZ, licencié à la FFCK et secrétaire du comité départemental de l'Isère.</p> <p>L'association a pour objet d'organiser et développer la pratique de loisir et de compétition de canoë kayak et des disciplines associées, mais aussi de contribuer à la protection de l'environnement, de proposer des prestations touristiques et de promouvoir les activités de pagaie auprès d'un public varié.</p> <p>Elle souhaite atteindre ses objectifs en organisant des entraînements, sorties et compétitions, ainsi que l'organisation de manifestations promotionnelles ou d'animations touristiques.</p>



	<p>Motivation de la demande :</p> <p>« Notre équipe est composée de passionnés de kayak, à la fois motivés, dynamiques et animés par l'envie de partager leur pratique. Nous sommes issus de la section kayak du Yacht Club Grenoble Charavines (YCGC), où nous avons activement contribué au développement de l'activité ces dernières années. Nous pensons qu'il est temps de créer une structure indépendante : un club de canoë-kayak propre au Pays Voironnais. Cette nouvelle entité permettra de mieux promouvoir notre discipline et d'offrir une organisation plus adaptée à nos ambitions locales ».</p> <p>Avis favorable du CRCK. Le bureau du Comité régional, réuni le 4 novembre 2025, a examiné le dossier de création du Canoë Kayak Aventure Pays Voironnais et a émis à l'unanimité un avis favorable. Cet avis est motivé par la qualité du projet, la forte implication des porteurs et la cohérence de cette initiative avec les objectifs de développement de la discipline sur le territoire.</p> <p>Avis favorable du service. Les statuts de l'association répondent pleinement aux exigences légales et préconisations fédérales de la FFCK. Il s'agit évidemment d'une affiliation 2026.</p> <p>Le Comité exécutif valide à l'unanimité l'affiliation de l'association Canoë Kayak Aventure Pays Voironnais.</p>
--	--

DECISIONS	
1. Comptes rendus réunions commissions	<p>Le Président rappelle qu'un membre du Comité Exécutif doit être invité à chaque réunion de commission nationale d'activité. En outre, afin de garantir une harmonisation des comptes-rendus, une fiche type de courrier sera transmise par la Secrétaire générale.</p> <p>Les projets de comptes-rendus des CNA suivantes sont soumis à l'approbation du Comité Exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions du Bureau Enseignement Formation <ul style="list-style-type: none"> ○ du 9 septembre 2025 ○ du 14 octobre 2025 ○ des 25 et 26 octobre 2025 - Réunion de la Commission Nationale d'activité Kayak polo du 21 octobre 2025. - Réunion de la Commission Nationale d'activité Slalom du 27 novembre 2025. <p>Ces comptes-rendus sont approuvés par le Comité exécutif.</p> <p>Les autres comptes-rendus seront soumis à l'approbation du Comité exécutif lors d'une prochaine séance.</p>
2. Annexes aux règlements sportifs	<p>Les projets d'annexes aux règlements sportifs sont soumis à l'approbation du Comité Exécutif.</p> <p>Sous réserve de toilettage et de la prise en compte des remarques des services relatives à la conformité avec les règlements, les projets d'annexes sportives sont approuvés par le Comité exécutif.</p>



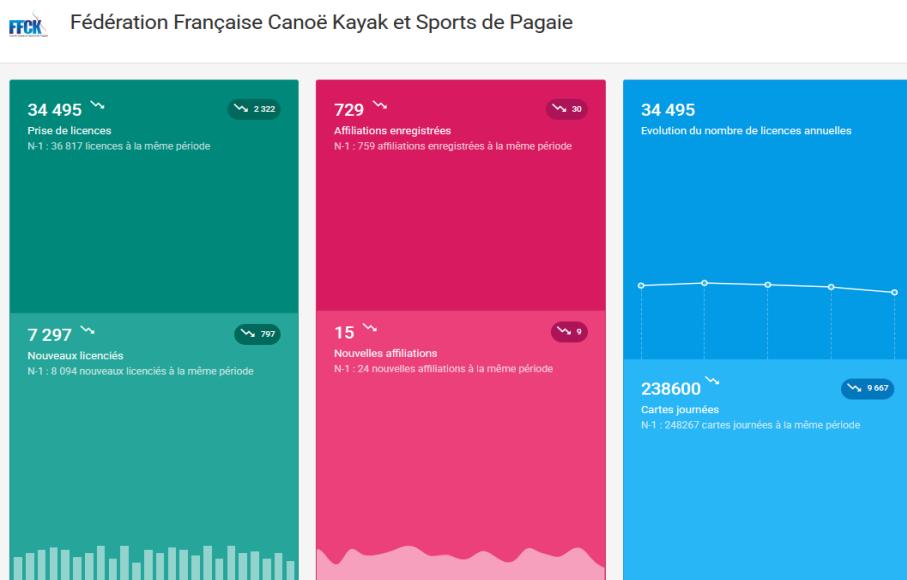
	<p>Le Président du Conseil d'administration confirme que les annexes ne seront pas soumises à l'approbation du Conseil d'administration mais il demande d'envoyer les compte-rendu des réunions des CNA aux référents concernés.</p>
3. Annexes au Règlement Intérieur	<p>Il est proposé la modification des annexes au règlement intérieur suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annexe 12 <ul style="list-style-type: none"> o La Commission d'éthique et de déontologie propose des modifications relatives à son fonctionnement afin d'intégrer les évolutions règlementaires et assurer un meilleur fonctionnement de ses travaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisations rédactionnelles (titre de l'organe, nom des instances dirigeantes) ▪ Intégration de dispositions figurant au code du sport (liste des personnes adressant une déclaration d'intérêt annuelle) ▪ Propositions de modifications afin d'améliorer son fonctionnement (nombre de membres, incompatibilités, procédure d'exclusion, missions, saisine). ▪ Propositions de modifications relatives à l'indépendance de la commission (période de renouvellement des membres) o Le Comité exécutif propose que le DTN puisse également saisir la commission d'éthique. - Annexe 05 <ul style="list-style-type: none"> o Dans le cas de l'adoption des modifications proposées à l'annexe 12, il convient de mettre à jour l'annexe 5^e en prévoyant la possibilité de saisine des organes disciplinaires par le Comité d'éthique. o Dans le cadre de la présente modification de l'annexe 5, il est également proposé un toilettage juridique. o Le projet de règlement disciplinaire soumis à la validation du comité exécutif devra être transmis pour avis au service juridique du Ministère chargé des sports. Le projet d'annexe 5 proposé à l'approbation du Conseil d'administration pourra intégrer les modifications demandées par la Direction des sports. - Annexe 10 <ul style="list-style-type: none"> o Pour rappel, le Comité Exécutif a demandé d'étudier la faisabilité de supprimer l'obligation pour les organisateurs de demander la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du canoë kayak pour les personnes participant à des manifestations loisirs. o Après analyse des dispositions du code du sport, puis avis demandé à la MAIF et à la Commission médicale de la FFCK, il s'avère que cette suppression est possible pour ce type de manifestation loisirs. o Les propositions de modifications de l'annexe 10 intègrent donc deux types de modifications <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les modifications permettant de supprimer l'obligation de présentation de certificat médical pour les manifestations loisirs. ▪ Il en a également été profité de modifier le chapitre 4 de l'annexe 10 relative au droit à l'image, afin d'intégrer que la souscription d'une licence vaut aussi acceptation de l'utilisation de son image par les Comités Régionaux et Départementaux (en tant qu'organes déconcentrés de la FFCK) afin de faciliter le travail de promotion des organes déconcentrés et les protéger contre d'éventuels recours. <p>Sous réserve de ces remarques, le Comité exécutif valide les propositions de modifications à soumettre à l'adoption du Conseil d'administration.</p>

4. Règles de sélections	Les projets de règles de sélection étant en cours de finalisation de rédaction, celles-ci seront soumises à l'approbation du Comité exécutif par voie électronique.
5. Validation candidatures championnat de France 2026	<p>Calendrier 2026</p> <p>Il est proposé au Comité exécutif de nouvelles dates et implantations pour l'organisation des championnats de France 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Short Race. Du 10 au 11 octobre à Saint Laurent de Blangy, structure organisatrice 6202 - ASSOCIATION SAINT-LAURENT CANOE-KAYAK GRAND ARRAS. • La Descente Classique et Sprint. Du 13 au 18 Juillet à Mâcot La Plagne, structure organisatrice CR01 - COMITE REGIONAL CANOE KAYAK AUVERGNE RHÔNE ALPES • Le Kayak Polo. Du 3 au 7 juillet à Saint Domineuc (35), structure organisatrice 035028- CANOE KAYAK CLUB DES TROIS RIVIERES <p>Bilan : 15 villes hôtes recevront un championnat France ou une finale en 2026.</p>  <p>Course en ligne : ●</p> <p>Slalom : ●</p> <p>Descente : ●</p> <p>Kayak Polo : ●</p> <p>Free Style Dragon Boat OCR Va'a Wave Ski Surfing Raft</p>
6. Ordre du jour du prochain CA	<p>Il est proposé l'ordre du jour suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention du président du CA - Intervention du président fédéral - Actualités - Préparation de l'AG - Intervention du DTN - Point financier et retro-planning



	<ul style="list-style-type: none"> - Retour des membres du CA sur les championnats de France - Retour des membres du CA participants aux tasks forces - Décisions à définir - Pour étude à définir
--	--

POUR ETUDE	
1. Révisions des statuts	<p>Le Président rappelle l'enjeu de réviser les statuts au moins un an avant les élections fin 2028.</p> <p>Une Commission du Conseil d'Administration s'est mise en place pour travailler sur le renouvellement des statuts et du Règlement Intérieur qui seront validés à l'Assemblée Générale d'avril 2027.</p> <p>Plusieurs pistes sont en dessous :</p> <p class="list-item-l1">A. Présentation de la problématique :</p> <p class="list-item-l2">1. Sur le fond</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositions électorales • Gouvernance des organes déconcentrés • Licences : droits associés, simplification, nouvelles dispositions en alignment du plan de développement. • Fonctionnement assemblée générale : non approbation des rapports financiers, éclaircissement sur l'organisation, situations de blocage et alternatives, calendrier en corrélation avec les CRCK. • Attributions du COMEX et du CA : explicitation des rôles et responsabilités, niveaux d'approbation. <p class="list-item-l2">2. Sur la forme de l'écriture et des mots employés</p> <p class="list-item-l2">3. Sur la cohérence de nos structures (locales, départementales, régionales et nationales)</p> <p>Le Président du Conseil d'administration exposer les sujets principaux qui seront traités lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la FFCK ::</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur 2026, deux sujets de fonds : les dispositions électorales, la gouvernance des organes déconcentrés. - Politique tarifaire applicable en 2027 et titres qui vont être ajustés. Calendrier serré
2. Licences	<p>La Secrétaire générale procède à un point sur les licences et adhésions au 15 décembre 2025 :</p>



3. Vestiaire Elus, Officiels et cadres actions nationales	<p>A la suite des différentes élections 2025, un renouvellement des acteurs nationaux a été effectué. Une demande d'un vestiaire permettant de les identifier dans leurs rôles respectifs est portée par ces nouveaux acteurs.</p> <p>Cette demande émane essentiellement des CNA et des corps arbitraux, et à la marge des techniciens reconnus comme intervenants sur les actions nationales (gestionnaire de course, formateur nationaux, staff sécurité).</p> <p>Une offre de dotation vestimentaire piloté au niveau national contribuerait à créer une unité de nos représentants et officiels et limiterait la dispersion des moyens et le clivage inter discipline.</p> <p>Cette demande peut être pilotée par l'e-shop après identification des besoins et leurs caractéristiques et peut entrer pleinement dans ses attributions.</p> <p>La proposition d'une dotation et ou d'une offre d'achat peut être étudiée.</p>
---	---

Pour INFORMATION	
1. Informations du DTN	<p>Le Directeur technique national fait un point sur les dossiers en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion DS - CTS <ul style="list-style-type: none"> o Le plafond va passer à 47 postes en 2026. o Or, la FFCK dispose de 50 postes en incluant les derniers recrutements opérés (Philippe COLIN et Issa MOUSSA). o En outre, la Direction technique prend acte du retour de Frédéric CASTRYCK et l'intégration de Boris NEVEU. o En conséquence, la FFCK dispose de 5 cadres de plus que son plafond. - Organigramme <ul style="list-style-type: none"> o Nicolas LALY est nommé à la direction du Haut niveau.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nicolas MAYOTTE intègre des missions sur le volet accession de la course en ligne, dont la première action débute le lendemain. <ul style="list-style-type: none"> ■ 1^{ère} action demain à Dijon - Regroupement de l'ensemble des managers des équipes de France du 7 au 9 janvier 2026 à Houlgate - Aides personnalisées <ul style="list-style-type: none"> ○ Un courrier sera adressé aux athlètes concernant les aides personnalisées. - Questions en cours de traitement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le manager Marathon n'est pas encore désigné. Recherche potentiellement d'une personnalité extérieure. ○ Le manager Dragon boat, qui va quitter ses fonctions, va proposer quelqu'un pour le remplacer au sein du réseau. ○ Relations avec les instances externes du Dragon Boat : Le DTN a interpellé le Ministère chargé des sports qui a confirmé que la FFCK devait pouvoir être affiliée directement à la Fédération internationale.
2. Aides personnalisées	Le point a été évoqué lors de l'intervention du Directeur technique national.
3. Point rdv	Ce point n'est pas abordé en séance.
4. SATE et gestion des prestataires	Le Président regrette l'absence de pilotage interne de ce service. Une organisation va être proposée de manière à bien positionner le SATE au sein de l'organisation fédérale et le lien avec les commissions.
5. Programme Assemblée Générale du 11 avril 2026	Le Président présente le programme du week-end de l'assemblée générale : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil des Ultramarins le vendredi 10 avril 2026 de 15h00 à 18h00 - Assemblée Générale du 11 avril 2026 - Conseil des Territoires le dimanche 12 avril 2026 de 09h00 à 12h00
6. Eléments du rapport VSS	<p>Fabien PROUST, CTS chargé par la Direction des sports d'accompagner la FFCK, dans sa politique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Il présente les grandes lignes de son rapport.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication - Formation - SI et honorabilité - Temps d'échanges entre les membres de commissions - Plan de lutte - Cellule Stop Violences - Réseau intégrité locale / Sentinelles - Association d'aide aux victimes - Acteurs du PPF <p>La Directrice technique nationale adjointe précise qu'au regard du rapport et des échanges avec l'inspecteur, la procédure de signalement devra être modifiée : 1 à 2 personnes dans la réception du signalement et un premier filtre pour identifier ou non la sollicitation d'un organisme de discipline puis une instruction juridique qui prend en charge l'ensemble du dossier.</p>
7. Questions diverses	Le Président informe que le repas de Noël du personnel se déroulera le lendemain et le Noël des enfants se tiendra le 17 décembre 2025.



	<p>Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des pratiquants et personnes engagées pour le canoë kayak et les sports de pagaie.</p>
8. Plan de développement	<p>Le Directeur technique national informe de l'avancement de l'élaboration du projet de développement.</p> <p>Les travaux des cinq tasks force ont débuté. Le DTN salue l'implication des 70 personnes engagées.</p> <p>Les travaux sont à rendre avant Noël et un temps de partage sera à faire en janvier avec le COMEX.</p>

Fin de la réunion à 21h00

Secrétaire de séance :

Alexandra VIGOUREUX, Directrice de l'administration générale et Maryse VISEUR, Secrétaire générale

Pascal BONNETAIN, Président Fédéral